



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2022

Date de convocation du Conseil : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 11 octobre 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme NABETH), M. SCHROLL (procuration à Mme PENARD), M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (donne procuration à M. AMOROS), M. BOURGEAY (procuration à M. DJORKAEFF), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL

Absents : M. BONET, M. ARGANT, M. NAAMANE

=====
Objet : Projet de réaménagement du secteur de la mise à l'eau du Grand Large

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le diagnostic/esquisse établi par la Fédération Départementale de la Pêche en avril 2020 joint en annexe,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour la navigation et du développement de l'offre de pêche aux carnassiers au Grand Large, la

Fédération Départementale de la pêche 69 et la Commune se sont rapprochées afin de travailler ensemble sur le réaménagement du secteur de la mise à l'eau afin de le rendre plus accessible et fonctionnel à la pêches et aux usages identifiés,

CONSIDERANT que ce projet comprend :

- le redimensionnement de la mise à l'eau pour les services de secours et des pêcheurs,
- l'installation d'un ponton mise à l'eau et d'un ponton PMR,
- la mise en place d'une vidéosurveillance,
- le réaménagement adapté du parking pour les pêcheurs avec contrôle d'accès,
- la création d'une halte grand public avec des bancs et un parking vélos,
- la mise en place de panneaux pédagogiques
- la requalification du parking à destination de tous publics situé chemin des Grèbes,

CONSIDERANT que les parties se sont entendues pour que la Commune soit maître d'ouvrage des travaux, avec la Fédération de Pêche 69 en partenaire et une assistance de maîtrise d'œuvre externe.

CONSIDERANT que le plan de financement envisagé est estimé à 511 220 €, étant précisé que ces sommes seront compensées par l'obtention de subventions auprès d'autres administrations et partenaires,

Plan de financement envisagé : Juin 2022

Financement des travaux	Assiette éligible	Taux réel d'aide	Montant aide	Remarque
Région Environnement (via FD)	350 779 €	44%	153 898 €	Aménagement berges hors WC
Région Aménagement du territoire (directe)	160 441 €	42%	66 712 €	Toilettes + réfection parking Grebes
EDF	511 220 €	50%	255 610 €	Aide privée
Pêcheurs		Forfait	35 000 €	Forfait
Mairie Décines - MOA	0 €		0 €	Prise en charge vidéo surveillance
TOTAL			511 220 €	

PRECISANT que la création et la mise à disposition de toilettes publiques ainsi que la requalification du parking du chemin des Grèbes sont conditionnées à l'obtention effective des subventions et aides allouées,

CONSIDERANT que l'entretien et la réfection des futures installations seront déterminés dans un plan de charges,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la maîtrise d'ouvrage de l'opération par la Commune,
- **APPROUVER** le partenariat avec la Fédération de pêche 69 quant à l'accompagnement et le suivi de la maîtrise d'œuvre du projet,



- **APPROUVER** le montage financier susvisé avec la réserve portée sur le financement intégral des toilettes et de la requalification du parking du chemin des Grèbes par les aides et subventions allouées,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur ALLOIN, à demander la subvention de la Région au titre du budget « aménagement du territoire »,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur ALLOIN, à demander le reversement partiel de l'aide que la Région a attribué à la fédération de pêche,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document, convention, demandes de subventions ou autres aides financières en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.